

CHARTRE DU CONSEIL PARTICIPATIF CLIMAT

PRÉAMBULE

Depuis de nombreuses années, Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) s'est engagée sur les questions climatiques et énergétiques en adoptant, dès 2007, un premier plan climat.

Aujourd'hui, grâce aux différentes actions menées sur le territoire par l'ensemble des acteurs, les gaz à effets de serre ont diminué de 43% au cours des 10 dernières années. Néanmoins, les efforts doivent se poursuivre et s'amplifier pour relever ce défi majeur tant à l'échelle mondiale que locale. Pour cela, l'actualisation du Plan Climat est l'occasion de lancer une nouvelle étape.

Dans ce contexte et avec la volonté d'associer toutes les ressources humaines de sens, d'intelligence, d'expertise et d'engagement, m2A met en place un Conseil Participatif Climat (CPC). Il se réunit en amont de la décision et en aval du débat, son rôle est décisif et constitue la pierre angulaire de la séquence démocratique. La charte du CPC de m2A constitue l'engagement de chacun. Elle définit également l'état d'esprit de l'engagement mutuel, les méthodes et les moyens de ce Conseil.

OBJECTIFS

Le Conseil Participatif Climat a pour objectifs de co-élaborer 10 à 12 ambitions-phare du territoire à l'horizon 2030, de définir le cahier des charges pour un Fonds écologique d'initiative citoyenne, d'accompagner et de suivre la mise en œuvre du nouveau Plan Climat et du Fonds écologique.

Le CPC prône la fertilisation des points de vue différents et la construction de compromis dynamiques.

COMPOSITION DU CONSEIL PARTICIPATIF

Le CPC réunit de plain-pied quatre collèges : citoyens, élus, experts et organisations. Le collège de citoyens est composé de citoyens volontaires, de membres du Conseil de développement de m2A et de citoyens tirés au sort. Par sa constitution, le CPC est pluriel et représentatif de la société et de l'agglomération.

ENGAGEMENT DES PARTIES

Mulhouse Alsace Agglomération s'engage à :

- mettre en œuvre les moyens humains et budgétaires nécessaires au déroulement optimal de la démarche ;
- donner aux membres du CPC les éléments d'information nécessaires à la compréhension du projet ;
- garder une position neutre dans l'animation du débat, veiller au respect de l'ordre du jour et proposer des éléments de synthèse.

Les membres du Conseil Participatif Climat s'engagent à :

- participer avec assiduité aux rencontres proposées tout au long de la démarche ;
- adhérer à une éthique de discussion :
 - écouter et respecter la parole des autres ;
 - fertiliser les points de vue différents ;
- construire des compromis dynamiques afin d'être à la hauteur d'un projet qui répond aux enjeux des générations futures ;

Les membres seront conduits à se faire l'écho des différentes restitutions des travaux, avis et/ou propositions du CPC auprès de l'environnement auquel ils appartiennent.

Prénom et nom

Jo. Spiegel
Conseiller communautaire délégué

Signature

